



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBÉRATION N° 2026-99

**DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS
D'URGENCE INITIÉ PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
(C.A.V.Y.V.S.) POUR LA REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (Z.A.E.) –
REFECTION PARTIELLE DES VOIRIES DE LA RUE DES ENTREPRENEURS ET ALLEE DE L'INDUSTRIE A
CROSNE**

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 29

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoints**

Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Annie FONTGARNAND donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Marie-Olwenn ODOBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBÉ

Rapporteur : Luis-Philippe DA COSTA

Le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) procède actuellement à une modernisation du réseau d'assainissement de la rue des Entrepreneurs et de l'allée de l'Industrie. Les travaux doivent s'achever à la mi-octobre 2026.

Le trafic important de poids lourds dans cette zone d'activité a occasionné une dégradation des voiries avant même ces travaux.

De ce fait, il a été décidé de refaire les tapis de chaussée de ces deux axes (hors trottoirs et tronçon déjà refait entre le n°27 et le 46). Le SyAGE traitera les emprises liées à ses travaux et la Ville de Crosne le reste soit environ 2 430 m².

En effet, dans le cadre d'un diagnostic technique préalable au transfert des Zones d'activités Economiques (Z.A.E.) à la Communauté d'agglomération, il avait déjà été relevé la nécessité de mettre en œuvre sur certains secteurs des travaux de remise en état des voiries.

Aussi, afin de soutenir les villes dans leurs efforts d'investissement en matière de voirie et faire face à certaines situations d'urgence, la C.A.V.Y.V.S. a mis en place un fonds de concours.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la C.A.V.Y.V.S. de contribuer à la redynamisation des zones d'activités présentant un potentiel de développement, et ce conformément à la Stratégie Opérationnelle de Développement Economique adoptée en octobre 2022.

Pour rappel, le principe du fonds de concours se fonde sur une participation de la C.A.V.Y.V.S. à hauteur maximale du 50% H.T. du montant restant à la charge de la commune, après déduction des subventions.

La C.A.V.Y.V.S. inscrira donc à l'ordre du jour de son prochain conseil communautaire en date du 10 décembre 2026, la mise en place d'un fonds de concours dédié à soutenir les travaux de voirie considérés comme urgents au sein des Z.A.E. d'intérêt stratégique.

Le montant des travaux à la charge de la Ville a été estimé à 157 000,00 € HT soit 188 400,00 € TTC. Une mise en concurrence d'entreprises est en cours.

La commune de Crosne a adressé en date du 7 septembre 2026 une demande à la C.A.V.Y.V.S. pour bénéficier du dispositif du fonds de concours pour des travaux à réaliser sur la Z.A.E. Plaine Haute, rue des Entrepreneurs et allée de l'Industrie, ainsi qu'un démarrage anticipé des travaux qui s'opéreront entre le 17 octobre et le 2 novembre 2026.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX HT	FINANCEMENTS	
157 000,00 €	C.A.V.Y.V.S. (50%)	78 500,00 €
	Commune de Crosne (50%)	78 500,00 €

La Ville de Crosne prend à sa charge 50 % des dépenses prévues, soit 78 500,00 €, et sollicite la participation financière de la C.A.V.Y.V.S. via le fonds de concours pour 50 % du reste à charge, soit 78 500,00 €.

Aucun autre financeur n'a été sollicité pour ces travaux.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission Cadre de vie, sécurité et développement économique en date du 21 septembre 2026,

CONSIDERANT que le SyAGE procède actuellement à une modernisation du réseau d'assainissement de la rue des Entrepreneurs et de l'allée de l'Industrie. Les travaux doivent s'achever à la mi-octobre 2026.

CONSIDERANT que le trafic important de poids lourds dans cette zone d'activité a occasionné une dégradation des voiries avant même ces travaux et que de ce fait il a été décidé de refaire les tapis de chaussée de ces deux axes (hors trottoirs et tronçon déjà refait entre le n°27 et le 46). Le SyAGE traitera les emprises liées à ses travaux et La Ville de Crosne le reste soit 2 430 m².

CONSIDERANT que dans le cadre d'un diagnostic technique préalable au transfert des Z.A.E. à la Communauté d'agglomération, il avait déjà été relevé la nécessité de mettre en œuvre sur certains secteurs des travaux de remise en état des voiries.

CONSIDERANT que dans l'objectif de soutenir les villes dans leurs efforts d'investissement en matière de voirie et faire face à certaines situations d'urgence, la C.A.V.Y.V.S. a mis en place un fonds de concours.

CONSIDERANT que cette démarche s'inscrit dans la volonté de la C.A.V.Y.V.S. de contribuer à la redynamisation des zones d'activités présentant un potentiel de développement, et ce conformément à la Stratégie Opérationnelle de Développement Economique adoptée en octobre 2022.

CONSIDERANT que la forme du fonds de concours se fonde sur une participation de la C.A.V.Y.V.S. à hauteur maximale du 50% HT du montant restant à la charge de la commune, après déduction des subventions.

CONSIDERANT que la C.A.V.Y.V.S. inscrira à l'ordre du jour de son prochain conseil communautaire, la mise en place d'un fonds de concours dédié à soutenir les travaux de voirie considérés comme urgents au sein des zones Z.A.E. d'intérêt stratégique.

CONSIDERANT que le montant sollicité du fonds de concours est de 78 500,00 € pour la rue des Entrepreneurs et l'allée de l'Industrie, soit 50 % du montant total des travaux de 157 000,00 € HT.

CONSIDERANT que la Ville de Crosne n'a sollicité aucun autre financeur pour ces travaux.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PRECISE que la forme du fonds de concours se fonde sur une participation de la C.A.V.Y.V.S. à hauteur maximale du 50% H.T. du montant restant à la charge de la commune, après déduction des subventions.

APPROUVE la sollicitation une subvention au titre du fonds de concours initié par la C.A.V.Y.V.S. afin de soutenir les villes dans leurs efforts d'investissement en matière de voirie et faire face à certaines situations d'urgence.

DIT que le montant sollicité du fonds de concours est de 78 500,00 € pour la rue des Entrepreneurs et allée de l'Industrie, soit 50 % du montant total des travaux de 157 000,00 € HT.

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la ville pour l'année 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

PAR 29 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natália SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 1^{er} octobre 2026

Signature
du Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 091-219101912-20261001-2026_99D-DE